

À LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE & DU PATRIMOINE : MONDIAL PROTECTION LICENCIE DEUX AGENTS POUR AVOIR VOULU SE PROTÉGER DU COVID-19



Paris, 18 juin 2020

Contact : section-cgt@citechailot.fr

En pleine crise sanitaire, alors que la plupart d'entre nous étions à l'abri, confinés, les agents de sécurité de la société Mondial Protection sont venus travailler à la Cité, malgré le stress et les difficultés de transports.

Le 24 avril, lors d'une visite, deux représentantes du personnel de la Cité alertent sur les conditions sanitaires des salariés mobilisés :

- insuffisance ou manque de moyens de protection (masques, gel, gants)
- consignes **vagues ou inexistantes** sur les mesures de protection mises en place et à adopter
- obligation pour les agents de sécurité d'effectuer des tâches hors de leurs attributions contractuelles (nettoyage quotidien du PCS)
- nettoyage des sanitaires insuffisant (seulement deux fois par semaine alors qu'ils sont utilisés à la fois par le personnel, mais aussi par des personnes extérieures à l'établissement, dont la police qui vient à la Cité faire ses pauses).

Fin avril, après plusieurs semaines de pénurie de gel hydroalcoolique, un stock est enfin livré.

Quelques jours plus tard, la direction de la sécurité de la Cité, informée d'un manque de 8 litres de gel dans le stock, s'empresse de dénoncer deux coupables.

Les deux salariés, qui travaillent à la Cité depuis 8 et 10 ans sans aucun problème, font immédiatement l'objet d'une mise à pied conservatoire de 15 jours et sont convoqués par la direction de Mondial le 18 mai à un entretien préalable à sanction pouvant mener au licenciement. Ils sont accusés du vol de 8 litres de gel hydroalcoolique. Interrogés, les agents déclarent avoir pris chacun 1 litre de gel pour en avoir à disposition pendant leur journée de travail. Ils réfutent l'accusation de vol et, *a fortiori*, le vol de 8 litres.



Bien qu'elle ait reconnu devant les élus du CSE de la Cité le 2 juin ne s'appuyer que sur des suspicions et interprétations des images de la vidéosurveillance et non sur des preuves avérées, la direction de Mondial licencie les deux salariés pour faute grave, après 6 semaines de mise à pied (sans salaire).

Le CSE a signifié son total désaccord à Marie-Christine Labourdette, la présidente de la Cité, par le vote d'une motion le 9 juin 2020.

Pourquoi une telle violence ?

Masquer les manquements des employeurs dans leur obligation à protéger le personnel ?
Faire taire toute réclamation ?

Alors que l'absence de protection des salariés qui risquent leur santé, ainsi que celle de leurs proches, est répréhensible devant les tribunaux, ces directions préfèrent fuir leurs responsabilités et abusent de leur position de pouvoir.

Le message est clair : on ne vous protège pas et malheur à vous si vous le faites vous-mêmes !

**HONTE à Mondial Protection
HONTE à la Cité de l'architecture & du patrimoine**

Nous dénonçons

- la délation basée sur des soupçons sans fondements et des approximations dans la chronologie et le récit des faits
- l'injustice dont fait preuve Mondial Protection qui condamne sans preuve 2 salariés
- l'inhumanité de Mondial Protection et de la Cité qui, alors qu'une crise de l'emploi s'amorce déjà, ne peuvent ignorer mettre ces deux agents dans une situation de précarité
- le caractère arbitraire de ces licenciements sans fondement qui porte atteinte à la dignité des agents et qui instaure un climat de méfiance et de doute sur l'intégrité des deux directions.
- le non-respect du droit des agents, tant au niveau de leur défense qu'au niveau de leur présomption d'innocence
- la sous-traitance qui permet ces pratiques scélérates que la Cité alimente et cautionne sous le couvert de la seule responsabilité de son sous-traitant.

Nous demandons :

La réintégration immédiate et sans conditions de nos collègues à leur emploi et à leur poste

L'internalisation du personnel sous-traitant

STOP à la sous-traitance et à ses dérives !

Solidarité !

Dans l'attente de la réparation du préjudice moral et financier que nous réclamons de toute urgence, nous ouvrons une cagnotte de soutien pour nos deux collègues qui sont sans salaire depuis 6 semaines. Pour plus d'informations : section-cgt@citechailot.fr



Dans ces murs voués aux merveilles... on licencie les salariés pour un pot de gel hydroalcoolique

